

ARRETE COLLECTIF

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n°2017-120 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;

Les 4 psychologues de l'éducation nationale hors classe dont les noms suivent sont nommés psychologues de l'éducation nationale de classe exceptionnelle à compter du 1er septembre 2023 ;

NOM	PRENOM	DISCIPLINE	AFFECTATION
AUREL	ISABELLE	EDO	Centre d'information et d'orientation de Millau
CLAVERIE	OLIVIER	EDA	Ecole primaire Saint-Exupéry Albi
LE GUEN	BRIGITTE	EDA	Ecole élémentaire publique Le Trépapé Fonsorbes
MICHEAU	SYLVIE	EDA	Ecole élémentaire publique La Peyronnette Saint-Alban

Part des femmes parmi les promouvables : 83,33%
Part des hommes parmi les promouvables : 16,67%

Part des femmes parmi les promus : 75%
Part des hommes parmi les promus : 25%

Fait le 11 juillet 2023
Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie,

Vincent DENIS